



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 008/2016 DU 25 FEVRIER 2016

Portant retrait de la délibération n°003/2016 du 14 janvier 2016 fixant les indemnités du maire, des adjoints et de certains conseillers municipaux.

Date de convocation : 11 FEVRIER 2016		L'an deux mille seize, le vingt-cinq février, à seize heures trente minutes, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Edouard FRITCH. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Eliane LECHENE et Yvette LICHTLE, ont été désignées pour remplir cette fonction.							
Date d'affichage : 11 FEVRIER 2016									
Date d'affichage du compte-rendu : 26 FEVRIER 2016									
Date d'affichage de la présente délibération :									
Résultats des votes :	VOTANTS	29	<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td>25</td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td>04</td> </tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	25	PROCURATION	04
	ELUS EN EXERCICE	33							
	PRESENTS	25							
	PROCURATION	04							
POUR	29								
CONTRE	00								
ABSTENTION	00								
La délibération est adoptée à l'unanimité									

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Miriama TEIO Vve MACE	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO		X	
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		X	Edouard FRITCH
M. Jean CHICOU	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
M. Jean-Claude PAQUIER	X		
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Rosana TEHOIRI
M. Christophe TEAO	X		
Mme. Riveta URAHUTIA	X		
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	Turere FOLIAKI
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG		X	
M. Raiarii TETOOFA		X	
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiana BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA		X	
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

PROJET DE DELIBERATION N° 008/2016 du 25.02.2016**Portant retrait de la délibération n°003/2016 du 14 janvier 2016 fixant les indemnités du maire, des adjoints et de certains conseillers municipaux.****LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE****Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2123-20 à L2123-24-1 ;
- VU la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat ;
- VU le décret n° 8 5-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation ;
- VU l'arrêté n° 380 DIPAC du 28 mars 2013 modifié fixant les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maires, maires délégués et adjoints aux maires délégués, de présidents et membres de délégations spéciales faisant fonction d'adjoints, de conseillers municipaux, de présidents de syndicats de communes et de présidents de syndicats mixtes des communes de la Polynésie française ;
- VU les arrêtés de délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux n°81/2014 à 87/2014 et 89/2014 à 92/2014 du 05 mai 2014 ;
- VU l'arrêté n° HC 69 DIRAJ/BAJC du 20 janvier 2016 portant retrait de l'arrêté n° 1746 DIRAJ/BAJC du 15 décembre 2015 fixant le barème attribuant les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions d'adjoint au maire, de président et membre de délégations spéciales faisant fonction d'adjoint, de conseiller municipal et de président de Syndicat de communes de la Polynésie française ;
- VU la circulaire HC/04/IDV/ISLV du 21 janvier 2016 ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 25.02.2016 ;

*Considérant que par délibération du 14 janvier 2016, le conseil municipal a modifié les indemnités de ses élus en se fondant sur la loi n° 2015-366 et sur l'arrêté n° 1746 DIRAJ/BAJC susvisés ;**Considérant que le Haut-commissaire a retiré son arrêté ;**Considérant qu'il y a lieu de procéder au retrait de cette délibération qui est dépourvue de base légale.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITE	
VOTANTS	29
POUR	29
CONTRE	00
ABSTENTION	00

ADOPTÉ :

- Article 1^{er} :** Le retrait de la délibération n° 003/2016 du 14 janvier 2016 fixant les indemnités du maire, des adjoints et de certains conseillers municipaux est approuvé.
- Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication.
- Article 3 :** Le Directeur général des services et le service des ressources, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

Le Maire,

Pour le maire absent,
Le 6^{ème} Adjoint,



Edouard FRITCH
M. Heimana TAURAA



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le..... - 2 MARS 2016 et publication du - 2 MARS 2016

Pour le maire absent,
Le 2^{ème} Adjoint,



M. Abel TEMARII



Edouard FRITCH
Le Maire